



Le fabricant des produits du Bâtiment

ACTIPLAST est un adjuvant accélérateur de prise. Sa formulation **exempte de chlorures** (moins de 50 ppm), de nitrites, de nitrates, permet une utilisation très large tant dans les bétons armés qu'en adjonction dans les mortiers.

ACTIPLAST permet d'obtenir une réduction notable du temps de prise.

- Grande compatibilité
- Non chloré
- Compatible avec la chaux aérienne

ACTIPLAST est préconisé pour les travaux suivants

- > Coffrages par temps froid
- > Béton armé (tenir compte de la diminution de la résistance à la compression)
- > Mortiers à base de liants hydrauliques (chaux hydrauliques XHN, ciments CPA, CPJ).
(consulter notre service technique.)
- > Mortiers à base de **chaux aérienne** (chaux grasse)

ACTIPLAST est un accélérateur de prise permettant de travailler par des températures basses (lorsque les températures nocturnes risquent d'atteindre -8°C) et par temps humide ou brouillardieux.

Le bétonnage par temps froid ne peut se faire qu'en tenant compte de certaines règles élémentaires :

1/ Proscrire l'emploi d'agrégats gelés (les agrégats seront stockés couverts et l'on utilisera les couches intérieures des tas).

2/ Protéger avec des bâches le béton frais contre le vent.

3/ Utiliser des ciments dont les dosages ne seront pas inférieurs à 350 Kg/m^3 , le choix du ciment s'orientera de préférence vers des CPA ou bien du CPJ 55.

PRODUIT RESERVE A USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Nos fiches de sécurité (FDS) sont disponibles gratuitement sur le minitel : 08 36 05 10 12 ou Internet : www.quickfds.com

N.B : Ne contrôlant pas l'application de nos produits, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais que le produit convient bien à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux.

POUR TOUTE APPLICATION PARTICULIERE NOTRE SERVICE TECHNIQUE SE TIENT A VOTRE DISPOSITION.

Site de Production :

ZA - 1, rue de la Boderie **72540 LONGNES**
Tél : **02.43.88.01.10** / Fax : **02.43.88.01.72**

Internet : <http://www.exo7.fr> email : contact@exo7.fr

Agence Commerciale :

ZI - 39, rue Jules Verne **37520 LA RICHE**
Tél : **02.47.66.41.40** / Fax : **02.47.66.13.16**

ED. 01/08

FDS sur internet : www.quickfds.com

S.A.R.L. au capital de 38112 € R.C.S. le Mans B 348 035 726 - APE : 4675 Z TVA intracommunautaire : FR 63 348 035 726

ACTIPLAST

Accélérateur de prise
antigel -8°C pour
bétons et mortiers

Conforme à la norme NF EN 934

R.C. : MMA n° : 3.649.210 K



UTILISATION

La dose moyenne d'emploi d'**ACTIPLAST** est de **500 ml pour 70 Kg de ciment** (0,5 à 2% du ciment) selon l'efficacité désirée.

L'action d'**ACTIPLAST** diminue avec l'augmentation de la teneur en eau du béton ; veillez à ne pas trop hydrater le mélange. L'ajustement de la plasticité par addition d'eau ne doit se faire qu'au bout d'une minute de malaxage.

Diluer ACTIPLAST dans la première eau de gâchage puis verser le mélange dans la bétonnière ou le malaxeur et enfin, incorporer les agrégats et le ciment.



CARACTERISTIQUES

Densité : 1,48

Point de congélation : -15°C

Consommation : 1 dose 500 ml pour 70 kg de ciment

Ne pas stocker au froid

Craint le gel

Durée de stockage : 9 mois

La manipulation d'ACTIPLAST nécessite des précautions : en cas de contact avec la peau, un abondant rinçage à l'eau est nécessaire pour éliminer le produit . En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment et consulter un médecin.

Consultez notre fiche de données sécurité (FDS).